

CCAS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix-neuf septembre, à dix-sept heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'hôtel de ville sous la présidence de Bruno Beuzit, vice-Président du CCAS.

Etaient présents : M.BEUZIT - Mme BOULIN- Mme FLOC'H - Mme CORNEC- M.SALMON- Mme PESTEL- Mme GALLERNE - M.DUBRUNFAUT - M.COSSON - Mme HEMON - Mme BARTEAU

Etaient absents excusés : Mme EL AMAOUI - Mme REY- - Mme PASCO (pouvoir Mme CORNEC) - M. MOULIN (pouvoir M. BEUZIT) - M. PERROT (pouvoir M. SALMON) - Mme ORAIN-GROVALET (pouvoir Mme BOULIN)

Participaient également à la réunion : Jérôme TRETON - Valérie DESMOULINS - Danièle BURLLOT - Claudie GICQUEL- Laurence SAMMURI

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

DB 2023/31 EHPAD – Remboursement de vêtements d'un résident.

Le linge du résident est lavé par la lingère de l'EHPAD.

3 vêtements (pull et gilets) ont été endommagés : ils ont rétréci et ne peuvent plus être portés.

Le résident demande le remboursement des 3 vêtements, remplacés pour une valeur de 82,96€ (quatre vingt deux euros et quatre-vingt seize centimes).

Ci-joint à la délibération la copie du bon de livraison valorisé.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- autorise l'EHPAD de Ploufragan à rembourser la somme de 82.96 € à M. BOUGEARD Félix.

PLOUFRAGAN, le 20 septembre 2023

Le Vice-Président du CCAS

Bruno BEUZIT

